

FM INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 100 €
Siège social : 10 Bis Rue des Pénitents
63450 ST AMANT TALLENDE
910 283 423 RCS CLERMONT FERRAND

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 21 MAI 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

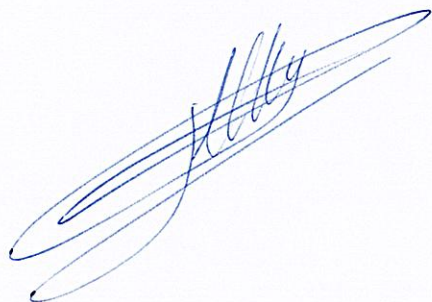
L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à -2 401,42 € de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-2 401,42 €
Report à nouveau antérieur :	-5 754,66 €
Au compte « report à nouveau »	-2 401,42 €
S'élevant ainsi à -8 156,08 €	

L'Associé Unique constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Le Président



Comptes annuels 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FM INVEST

10 RUE DES PENITENTS
63450 SAINT-AMANT-TALLENDE

SIREN : 910.283.423

Forme juridique : SAS

N° TVA : FR66910283423



MBA ISSOIRE

SARL au capital de 120000 Euros - SIREN : 335039590

74 Route de Clermont, 63500 ISSOIRE

Tél : 04.73.55.03.46 - <https://www.cabinet-mba.com/>



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	4 431,80		4 431,80	4 431,80
Créances rattachées à des participations	5 000,00		5 000,00	10 000,00
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	9 431,80		9 431,80	14 431,80
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	4 931,44		4 931,44	74,50
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	4 931,44		4 931,44	74,50
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	14 363,24	0,00	14 363,24	14 506,30

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé...)	100,00	100,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	- 5 754,66	- 3 343,14
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 2 401,42	- 2 411,52
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	804,32	457,96
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	- 7 251,76	- 5 196,70
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	21 075,00	19 175,00
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	540,00	528,00
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	21 615,00	19 703,00
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	14 363,24	14 506,30

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services		
	MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	2 055,06	2 065,16
Impôts, taxes, et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges		
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 055,06 2 065,16
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-2 055,06 -2 065,16
QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	

Postes	2025	2024
	RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	-2 055,06	-2 065,16
Produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles (VIII)	346,36	346,36
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-346,36	-346,36
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 401,42	2 411,52
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-2 401,42	-2 411,52

■ Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **14 363,24 €**.

Le résultat net comptable est **une perte** de **-2 401,42 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Documents additionnels



1. Faits Marquants

Aucun fait marquant n'est à signaler sur l'exercice.

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Conformément aux dispositions de l'article 112-4, l'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Toute information non significative, ou non expressément prévue par un texte, n'est pas présentée.

2.2. Liste des principales méthodes retenues par l'entité lorsqu'il existe un choix de méthode ou lorsqu'il n'existe pas de méthode explicite applicable à la transaction

Postes		Méthode comptable
Comptabilisation des frais de constitution, de transformation et de premier établissement en application de l'article 212-9	☐	Actif comme frais d'établissement
	☒	Charges *
	☐	Non applicable / option non prise
Comptabilisation des frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport en application de l'article 212-9	☐	Charges
	☐	Actif comme frais d'établissement
	☐	Imputés sur les primes d'émission et de fusion. Si la prime est insuffisante pour permettre l'imputation de la totalité des frais, l'excédent des frais est comptabilisé en charges.
	☒	Non applicable / option non prise
Comptabilisation des coûts de développement et des frais de création de solutions informatiques en application des articles 212-3 et 611-3	☐	Actif *
	☐	Charges
	☒	Non applicable / option non prise
Comptabilisation des frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 213-8	☐	Incorporation dans le coût de l'actif
	☐	Charges
	☒	Non applicable / option non prise
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles en application des articles 213-8 et 213-22	☐	Incorporation dans le coût de l'actif *
	☐	Charges
	☒	Non applicable / option non prise
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières en application des articles 221-1 et 222-1	☒	Incorporation dans le coût de l'actif *
	☐	Charges
	☐	Non applicable / option non prise
Évaluation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en application de l'article 221-4	☐	Évaluation par équivalence
	☒	Évaluation au coût historique
	☐	Non applicable / option non prise
Évaluation des stocks en application de l'article 213-34	☐	Coût moyen unitaire pondéré (CUMP)
	☐	Premier entré, premier sorti (PEPS – FIFO)
	☒	Non applicable / option non prise
Comptabilisation des frais d'émission des emprunts en application de l'article 212-11	☐	Actif
	☐	Charges
	☒	Non applicable / option non prise
Comptabilisation des subventions d'investissement en application de l'article 312-1	☐	Capitaux propres
	☐	Produits
	☒	Non applicable / option non prise
Engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires	☐	Provision *
	☐	Informations dans l'annexe
	☒	Non applicable / option non prise

Postes		Méthode comptable
Comptabilisation des programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application de l'article 214-10	☐	Composant distinct de l'immobilisation
	☐	Provision pour gros entretien
	☒	Non applicable / option non prise
Amortissement des primes de remboursement des emprunts en application de l'article 212-10	☐	Au prorata des intérêts courus
	☐	Par fractions égales
	☒	Non applicable / option non prise
Comptabilisation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible en application de l'article 213-9	☐	Incorporation dans le coût de l'actif
	☐	Charges
	☒	Non applicable / option non prise
Reconnaissance du chiffre d'affaires relatif aux contrats à long terme en application de l'article 622-2	☐	Méthode à l'avancement
	☐	Méthode à l'achèvement
	☒	Non applicable / option non prise
Comptabilisation des primes d'option en application de l'article 628-12	☐	Étalées dans le compte de résultat sur la période de couverture
	☐	Constatées en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert
	☒	Non applicable / option non prise
Report / déport du change à terme en application de l'article 628-13	☐	Étalé dans le compte de résultat
	☐	Constaté en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert
	☒	Non applicable / option non prise
Méthodes comptables adoptées pour la comptabilisation de transactions pour lesquelles il n'existe pas de méthode explicite	☒	Non applicable / option non prise
Pour les petites entreprises définies à l'article L. 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification :		
Amortissement des fonds commerciaux sur 10 ans en application de l'article 214-3	☐	Oui
	☐	Non
	☒	Non applicable / option non prise
Utilisation de la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 214-13	☒	Oui
	☐	Non
	☐	Non applicable / option non prise

(*) Méthode de référence définie à l'article 121-5

2.3.Changement de règles et méthodes comptables

Changement de réglementation

- ✓ **Première application du Règlement comptable ANC 2022-06, modifiant le Plan Comptable Général (Règlement ANC 2014-03).**

Ce changement de méthode s'applique à compter de la date d'ouverture de l'exercice. Son application est en effet obligatoire pour les exercices comptables ouverts à compter du 1er janvier 2025.

S'agissant d'un changement de réglementation, il s'impose à l'entité.

Aucun retraitemment n'est intervenu sur les comptes des exercices antérieurs.

Les principales incidences de ce changement de présentation sont décrites dans les paragraphes suivants, et un tableau récapitulatif des enjeux financiers est présenté ensuite.

Incidence sur les produits et charges exceptionnels

Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024, sur les deux seules lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Par ailleurs, une nouvelle définition de ces produits et charges a été retenue par l'Autorité de normalisation comptable. A compter du 1^{er} janvier 2025, sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel. Les écritures comptables d'origine purement fiscale, telles que définies et prévues par les règlements de l'Autorité des normes comptables, restent comptabilisées en résultat exceptionnel. De même restent inscrits en résultat exceptionnel les changements de méthode comptable que l'entité est amenée à comptabiliser en résultat, plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales, ou les corrections d'erreurs sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres.

Incidence de la suppression de la technique des transferts de charges

Les transferts de charges d'exploitation constatés dans le compte de résultat de 2024 sont présentés dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » (système de base).

Désormais, les opérations antérieurement constatées en transferts de charges connaissent désormais le traitement comptable suivant :

- Remboursements de frais de personnel comptabilisés au crédit des charges de personnel en 2025 ;
- Frais d'émission d'emprunt 2025 comptabilisés directement à l'actif du bilan ;
- Refacturations auprès d'entités liées ou de locataires comptabilisées en prestations de services ;
- Avantages en nature, comptabilisés au crédit des charges de personnel en 2025 ;
- Remboursement d'assurance, comptabilisés en Autres produits en 2025

Incidence sur les cessions d'actifs

Les produits et charges liées aux cessions d'actifs incorporels et corporels sont désormais classées au niveau du résultat d'exploitation, en remplacement du résultat exceptionnel.

Les produits et charges liées aux cessions d'actifs financiers sont désormais classées au niveau du résultat financier, en remplacement du résultat exceptionnel.

Les charges et produits liés à des cessions d'actifs incorporels, corporels et financiers demeurent présentés dans le résultat exceptionnel dans la colonne comparative 2024 du compte de résultat 2025, l'application des dispositions du Règlement et notamment la nouvelle définition du résultat exceptionnel n'étant pas d'application rétrospective.

Incidence sur la quote-part de reprise des subventions d'investissement

La quote-part de reprise des subventions d'investissement virée au résultat est désormais classée au niveau du résultat d'exploitation, alors qu'elle était présentée dans le résultat exceptionnel préalablement à l'application du Règlement.

La quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice 2024 demeure présentée en résultat exceptionnel dans la colonne comparative 2024 du compte de résultat 2025, l'application des dispositions du Règlement, et notamment la nouvelle définition du résultat exceptionnel n'étant pas d'application rétrospective.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont classés directement à l'actif du bilan.

Auparavant, ils faisaient l'objet d'un enregistrement en charges, puis d'un reclassement à l'actif du bilan en contrepartie d'un transfert de charges.

L'amortissement des frais d'émission des emprunts est présenté dans le résultat financier (alors qu'elle aurait été classée dans le résultat d'exploitation préalablement à l'application du Règlement).

Tableau de synthèse :

Nature	Classement 2025	Montant 2025	Classement 2024	Montant 2024
Remboursements de frais de personnel	Minoration des charges de personnel	-	Transfert de charges d'exploitation	-
Refacturations auprès d'entités liées ou de locataires	Prestations vendues	-	Transfert de charges d'exploitation	-
Avantages en nature	Minoration des charges de personnel	-	Transfert de charges d'exploitation	-
Remboursements d'assurance	Autres Produits	-	Transfert de charges d'exploitation	-
Produits de cessions d'actifs incorporels et corporels	Rubrique des produits d'exploitation	-	Rubrique des produits exceptionnels	-
Charges de cessions d'actifs incorporels et corporels	Rubrique des charges d'exploitation	-	Rubrique des charges exceptionnelles	-
Produits de cessions d'actifs financiers	Rubrique des produits financiers	-	Rubrique des produits exceptionnels	-
Charges de cessions d'actifs financiers	Rubrique des charges financières	-	Rubrique des charges exceptionnelles	-
Quote-part de reprise des subventions d'investissement virée au résultat	Inclus dans les subventions d'exploitation	-	Rubrique des produits exceptionnels	-
Frais d'émission d'emprunts	Directement à l'actif	-	Transfert de charges d'exploitation	-
Amortissement des frais d'émission d'emprunt	Inclus dans les dotations aux amortissements d'exploitation	-	Inclus dans les dotations financières	-

Changement comptable à l'initiative de la société

Néant.

2.4. Correction d'erreur

Néant

2.5. Changements d'estimation

Néant

2.6. Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Le traitement des frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...) est précisé dans la liste des principales méthodes retenues par l'entité lorsqu'il existe un choix de méthode ou lorsqu'il n'existe pas de méthode explicite applicable à la transaction.

Dépréciation

À toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation, cotées ou non, sont évalués à leur seule valeur d'utilité. Elle représente ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

La société retient une combinaison d'approches pour estimer la valeur d'utilité de chaque participation, parmi les suivantes : la valeur de marché estimée de la participation, son actif net comptable, son actif net comptable réévalué, un multiple d'EBE ou du résultat d'exploitation, corrigé de l'endettement ou de la trésorerie excédentaire, ou une approche de type DCF.

Lorsque les titres de participation et les créances rattachées ont une valeur actuelle inférieure à leur valeur comptable, les titres de participation sont dépréciés avant de procéder à la dépréciation des créances rattachées.

2.7. Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce poste les dépôts et cautionnement versés lors de la signature des baux des locaux loués ainsi que les titres, autres que les participations, que l'entreprise a l'intention de conserver durablement.

2.8. Stocks

Les stocks d'approvisionnement et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition. Les produits fabriqués et les travaux en cours sont évalués à leur coût de production qui englobe les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production engagés pour amener les biens dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent (sur la base d'une capacité d'exploitation normale). Les coûts de production ne tiennent pas compte des coûts de sous-activité.

Lorsque la valeur actuelle à la clôture (valeur vénale pour les produits finis et marchandises et valeur d'usage pour les travaux en cours et matières premières) est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence. L'évaluation des stocks à la clôture tient compte des prix et des perspectives de vente et notamment des prix des articles bradés.

2.9. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.10. Disponibilités

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

2.11. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- l'entreprise est tenue par une obligation juridique ou implicite découlant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

2.12. Dettes financières (emprunts)

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

2.13. Résultat exceptionnel

A compter du 1^{er} janvier 2025, la définition des produits et charges exceptionnels a évolué. La définition du résultat exceptionnel est désormais très restrictive, et se limite aux produits et charges liés à des décalages fiscaux, ou directement liés à un événement majeur et inhabituel.

3. Postes du bilan et du compte de résultat

3.1. Informations relatives à l'actif immobilisé

Mouvements des postes d'immobilisations

Pour présenter ces mouvements, trois tableaux sont présentés :

Premier tableau : Mouvements affectant les immobilisations

Rubriques	Situations et mouvements			
	Montant brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice (C)	Montant brut à la clôture de l'exercice (D)
Frais d'établissement	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets & licences	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immo. en cours, avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outilla...	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immo. en cours, avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations financières				
Participations	4 432	-	-	4 432
Créances rattachées à des participations	10 000	-	5 000	5 000
Titres immobilisés	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	14 432	-	5 000	9 432

Deuxième tableau : ventilation des augmentations

Rubriques	Situations et mouvements		Ventilation des augmentations		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Entrées		Créations
			Virements	Acquisitions	
Frais d'établissement	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement	-	-	-	-	-
Concessions, brevets & licences	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immo. en cours, avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles					
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outilla...	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Immo. en cours, avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations financières					
Participations	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Titres immobilisés	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-

Troisième tableau

Situations et mouvements	Virements		Ventilation des diminutions		Sorties	Mises hors service
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions		
Frais d'établissement			-			
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement			-			
Concessions, brevets & licences			-			
Fonds commercial			-			
Autres immobilisations incorporelles			-			
Immo. en cours, avances et acomptes			-			
Immobilisations corporelles						
Terrains			-			
Constructions			-			
Installations techniques, matériel et outilla...			-			
Autres immobilisations corporelles			-			
Immo. en cours, avances et acomptes			-			
Immobilisations financières						
Participations			-			
Créances rattachées à des participations			5 000			
Titres immobilisés			-			
Autres titres immobilisés			-			
Prêts			-			
Autres immobilisations financières			-			
TOTAL	-	-	5 000	-		-

Mouvements des amortissements des immobilisations

Pour présenter les mouvements de l'exercice, trois tableaux sont présentés :

Premier tableau : mouvements affectants les amortissements

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations : Dotations de l'exercice (B)	Diminutions (C)	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice (D)
Frais d'établissement			-	-	-	-
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement			-	-	-	-
Concessions, brevets & licences			-	-	-	-
Fonds commercial			-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles			-	-	-	-
Immo. en cours, avances et acomptes			-	-	-	-
Immobilisations corporelles						
Terrains			-	-	-	-
Constructions			-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outilla...			-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles			-	-	-	-
Immo. en cours, avances et acomptes			-	-	-	-
Immobilisations financières						
Participations			-	-	-	-
Créances rattachées à des participations			-	-	-	-
Titres immobilisés			-	-	-	-
Autres titres immobilisés			-	-	-	-
Prêts			-	-	-	-
Autres immobilisations financières			-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Deuxième tableau : dotations de l'exercice

Dotations de l'exercice	Compléments liés à une réévaluation	Ventilation des dotations		Dotations exceptionnelles
		Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	
Frais d'établissement		-		
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement		-		
Concessions, brevets & licences		-		
Fonds commercial		-		
Autres immobilisations incorporelles		-		
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains		-		
Constructions		-		
Installations techniques, matériel et outilla...		-		
Autres immobilisations corporelles		-		
Immo. en cours, avances et acomptes		-		
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	-	-	-	-

Troisième tableau : diminutions de l'exercice

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Frais d'établissement		-	
Immobilisations incorporelles			
Frais de développement		-	
Concessions, brevets & licences		-	
Fonds commercial		-	
Autres immobilisations incorporelles		-	
Immo. en cours, avances et acomptes		-	
Immobilisations corporelles			
Terrains		-	
Constructions		-	
Installations techniques, matériel et outilla...		-	
Autres immobilisations corporelles		-	
Immo. en cours, avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Titres immobilisés			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL	-	-	-

Tableau des dépréciations

Pour présenter les mouvements de l'exercice, le tableau suivant est présenté :

Dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations : dotations de l'exercice (B)	Diminutions : reprises de l'exercice (C)	Dépréciations à la clôture de l'exercice (D)
Capital souscrit - appelé non versé	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets & licences	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immo. en cours, avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outilla...	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immo. en cours, avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Titres immobilisés	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-
En-cours de production (biens et services)	-	-	-	-
Produits finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Informations relatives aux filiales et participations

Informations financières	Valeur comptable des titres détenus			Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Nette					
Filiales et participations								
Renseignements concernant les filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)								
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale dont la valeur excède 1% du capital de la société astreinte à la publication								
Filiale 1								
Filiale 2								
Filiale 3								
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1								
A. Total des filiales								
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)								
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale dont la valeur excède 1% du capital de la société astreinte à la publication								
SCI 2F	16 532	50%	4 232	4 232	-	34 913	14 554	Au 31/12/2025
SCI 2CVI	-	20%	200	200	5 000	47 495	2 084	Au 31/12/2025
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1								
B. Total des participations								
C. Total des filiales et des participations (A+B)								

3.2.Échéancier des créances

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances (a)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	5 000		5 000
Créances de l'actif circulant	-	-	
Charges constatées d'avance	-	-	
Total	5 000	-	5 000

3.3.Capitaux propres

Capital

Le capital s'élève à 100 €. Il est composé de 10 actions, émises et entièrement libérées, d'une valeur nominale de 10 €. Chaque action confère un droit de vote simple.

Variation des capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (amortissement dérogatoire) préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	100							100
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-							-
Ecart de réévaluation	-							-
Ecart d'équivalence	-							-
Réserve légale	-							-
Réserves statutaires ou contractuelles	-							-
Réserves réglementées	-							-
Autres réserves	-							-
Report à nouveau	- 3 343	- 2 412						- 5 755
Résultat de l'exercice	- 2 412	- 2 412				- 2 401		- 2 401
Subventions								
d'investissement	-							-
Provisions réglementées	458						346	804
Total des capitaux propres	- 5 197	-	-	-	-	2 401	346	7 252

3.4.Provisions

Tableau des provisions

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Provisions pour litiges	-	-	-		-
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-		-
Provisions pour amende et pénalités	-	-	-		-
Provisions pour perte de change	-	-	-		-
Provisions pour pertes sur contrats	-	-	-		-
Autres provisions pour risques	-	-	-		-
Provisions pour charges					
Provisions pour pensions	-	-	-		-
Provisions pour restructurations	-	-	-		-
Provisions pour impôts	-	-	-		-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-		-
Provisions pour gros entretiens	-	-	-		-
Provisions pour remise en état	-	-	-		-
Autres provisions pour charges	-	-	-		-
Total	-	-	-	-	-

Informations sur les provisions significatives : non applicable.

Aucun passif éventuel n'a été identifié.

3.5.Échéancier des dettes

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes (a)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	-	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	540	540		
Autres dettes	21 075	-	21 075	
Produits constatés d'avance	-	-		
Total	21 615	540	21 075	-

3.6.Dettes garanties par des sûretés réelles

Informations sur les dettes garanties par des sûretés réelles

En euros	Montants à la clôture de l'exercice	Montant garanti
Dettes 1		
Dettes 2		
Dettes 3		
Total		

3.7.Précisions relatives à certains éléments

Produits à recevoir et des charges à payer au titre de l'exercice

Produits à recevoir	Montant
Créances rattachées à des participations	-
Autres immobilisations financières	-
Créances clients et comptes rattachés	-
Créances fiscales et sociales	-
Autres créances	-
Disponibilités	-
Total	-

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	-
Autres emprunts obligataires	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Emprunts et dettes financières diverses	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	540
Dettes fiscales et sociales	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Autres dettes	-
Total	540

Produits et des charges imputables à un autre exercice ;

Produits Constatés d'avance	Montant
Exploitation	-
Financier	-
Exceptionnel	-
Total	-

Charges constatées d'avance	Montant
Exploitation	-
Financier	-
Exceptionnel	-
Total	-

3.8.Résultat exceptionnel

Néant

3.9. Engagements financiers et « hors-bilan »

a. Engagements donnés, hors crédits-bails

Les engagements donnés, hors contrats de crédits-bails, sont les suivants : Non significatif

Sauf pour les éléments mentionnés ci-avant, la société n'a pas accordé ni reçu d'autres cautions, avals, garanties ou engagements hors bilan significatifs à la date de clôture

b. Engagements liés à des contrats de crédit-bail

Contrats de crédit-bail	Montant des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	Prix d'achat résiduel
Crédits-bails mobiliers		
Crédits-bails immobiliers		
Total		

3.10. Événements postérieurs à la date de clôture

Néant

3.11. Autres opérations non inscrites au bilan

Constitue une opération non inscrite au bilan toute transaction ou tout accord entre une société et une ou plusieurs autres entités, même non constituées en sociétés, qui présentent des risques et des avantages significatifs pour une société non traduits au bilan et dont la connaissance est nécessaire à l'appréciation de la situation financière de la société.

Les notions de risques et avantages pour la société sont appréciés selon les critères suivants :

- la société supporte des risques relatifs à une opération lorsqu'elle est potentiellement exposée à une sortie de ressources liée à l'opération ;
- la société a la capacité de bénéficier d'avantages lorsqu'elle a droit directement ou indirectement aux flux de ressources positives générés par l'opération

Aucune information n'est à communiquer sur ce point, au titre de l'exercice.

3.12. Autres informations

L'entité n'est pas concernée par les informations suivantes :

- Sociétés émettrices de bons de souscriptions
- Plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et plans d'attribution d'actions gratuites aux salariés
- Certificats de valeur garantie, de bons de cession de valeur garantie et instruments assimilés
- Contrats à long terme
- Opérations d'échanges
- Quotas d'émission de gaz à effet de serre et instruments assimilés
- Certificats d'économies d'énergie (CEE)
- Remises accordées à un débiteur par ses créanciers dans le cadre du règlement des difficultés des entreprises
- Opérations de désendettement de fait
- Vente à réméré
- Actifs donnés en garantie dans le cadre de contrats de garantie financière assortis d'un droit de réutilisation
- Opérations de fiducie
- Instruments financiers à terme et aux opérations de couverture
- Fusions et opérations assimilées
- Jetons émis et aux jetons détenus
- Actifs numériques des prestataires de services sur actifs numériques
- Formation professionnelle